

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 44 (1973)

Heft: 5

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

enrichie, en un mot, doivent être, par elle, payées. La commune reconnaît devoir à son adversaire une indemnité pour les travaux d'exploitation utilement faits à dire d'experts, plus la valeur du minerai exploité et laissé sur place. Sous réserve de cette déclaration, le mandataire des défendeurs conclut au débouté de la demande, avec retour des dépens.

Présidé par Alexandre Favrot — celui-là qui deux ans auparavant avait lancé un mandat d'arrêt contre Stockmar accusé de haute trahison — le tribunal de district dut hésiter longuement entre les argumentations des deux meilleurs légistes de Porrentruy. Nous ignorons malheureusement quel fut le jugement rendu, n'ayant pu trouver trace de ce document. Peut-être une sentence digne de Salomon et propre à ramener la paix au sein de la corporation des bourgeois de Miécourt ?

E. F.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Quels ont été, en 1972, les principaux facteurs de renchérissement ? — Sur l'ensemble des principaux groupes de marchandises de l'indice suisse des prix à la consommation, c'est celui de la santé et des soins personnels qui enregistre la plus forte progression (+ 9,3 %) en moyenne des douze mois de l'année 1972. On trouve ensuite les loyers (+ 8,4 %), les boissons et tabacs (+ 8,3 %), les transports (+ 8,2 %), l'habillement (+ 7,8 %), l'alimentation (+ 6,4 %), l'aménagement et l'entretien du logement (+ 5,1 %), ainsi que l'instruction et les divertissements (+ 4,7 %). Seul le groupe chauffage et éclairage enregistre une baisse de 2,6 % par rapport à la moyenne des prix de 1971. Le renchérissement moyen de 6,7 % est dû pour plus d'un quart (28,4 %) à l'alimentation et pour un quart (25,4 %) aux loyers. L'habillement y a participé pour 14,9 %, les transports ainsi que la santé et les soins personnels pour 10,4 % chacun. La part des boissons et tabacs a été de 6,0 %, celle de l'aménagement et de l'entretien du logement de 4,5 % et celle de l'instruction et des divertissements de 3,0 %. Quant au groupe chauffage et éclairage, il n'a pas contribué au renchérissement moyen. Les boissons et tabacs, l'habillement, les transports ainsi que la santé et les soins personnels y ont plus fortement contribué qu'en 1971.

Forte augmentation dans la rétribution du personnel fédéral. — En 1972, la Confédération a dépensé 3741 millions pour les salaires et traitements, allocations, suppléments et indemnités de tout genre, versés au personnel fédéral. Ce montant est de 480 millions de francs supérieur à celui qui a été versé l'année précédente, soit une augmentation de 14,7 % pour un accroissement de l'effectif de 2,1 %. D'une année à l'autre, la rétribution moyenne par employé est passée de 26 153 fr. à 29 385 fr., soit une augmentation de 12,4 % en valeur nominale et de 5,3 % en valeur réelle.

95% de la population assurés contre les risques découlant de la maladie. — En 1970, 89 % de la population suisse était affilié à une caisse maladie reconnue et 3,4 % à une compagnie privée. Au total, 92 à 93 % de la population était donc assuré contre les conséquences économiques de la maladie. Etant donné que la densité d'assurance augmente approximativement de 1 % par année, l'assurance maladie couvre actuellement probablement 95 % environ de la population. Il s'agit là d'une densité extrêmement élevée par rapport à d'autres pays industriels occidentaux. D'après une publication de l'Association internationale pour l'assurance sociale, cette densité atteignait, en 1969, 87,8 % en Allemagne fédérale, 84,6 % en Italie, 80 % en Autriche et 61 % aux Pays-Bas.

Subventions fédérales : 2,8 milliards de francs. — Le montant des subventions accordées par la Confédération en 1972 a atteint 2785 millions de francs. Cette somme est supérieure à celle des dépenses totales de l'Etat central en 1960, qui s'était élevée à 2601 millions de francs. Le montant des subventions a plus que quadruplé au cours des douze dernières années ; même après déduction du renchérissement, c'est-à-dire en valeur réelle, les subventions fédérales étaient l'année dernière deux fois et demie plus importantes qu'en 1960. La population résidante de la Suisse s'est accrue durant cette période de quelque 16 %. Les subventions fédérales ont donc, par tête d'habitant également, plus que doublé en valeur réelle en l'espace de douze ans.

Un indicateur conjoncturel : le mouvement des comptes de chèques postaux. — Les mouvements enregistrés sur les comptes de chèques postaux renseignent dans une certaine mesure sur l'évolution de la demande de biens et de services ; ils ont donc une signification conjoncturelle. Au premier trimestre 1973, ils ont porté sur 182,7 milliards de francs, chiffre de 26,3 milliards ou de 16,8 % supérieur à celui du premier trimestre 1972. A noter que près de la moitié de cette majoration est imputable au renchérissement. En valeur réelle, le taux d'accroissement est de 8,4 %. Il n'est ainsi que légèrement supérieur à celui qui avait été enregistré pour la même période de l'année précédente (+ 7,7 %). Par ailleurs, la progression a ralenti d'un mois à l'autre. Elle était inférieure à celle de l'année précédente aussi bien en février qu'en mars (+ 6,3 % et + 4,1 % respectivement).

Accroissement substantiel des dépenses consacrées à l'éducation. — Parmi les principaux groupes de dépenses de la Confédération, c'est celui de l'enseignement et de la recherche qui a le plus fortement progressé ces dernières années. En 1972, la Confédération lui a consacré 957 millions de francs, soit une part de plus de deux fois plus importante qu'il y a dix ans (9,2 % des dépenses totales en 1972 contre 4,1 % en 1962). La part de la « prévoyance sociale » à elle aussi fortement augmenté (de 9,5 à 17,3 %), de même que celle du poste « relations avec l'étranger » (de 2,8 à 4,8 %). En revanche, la défense nationale n'a plus absorbé que 23,4 % des dépenses fédérales contre 37,9 % en 1962. Quant à la part des dépenses consacrées à l'agriculture ainsi que celle des transports et de l'énergie, elles n'ont pratiquement pas varié.

Prédominance des entreprises moyennes. — Les entreprises moyennes (celles qui, d'après la classification de l'OFIAMT, ont un effectif de personnel compris entre 50 et 499 unités) prédominent dans l'industrie suisse du point de vue du nombre des personnes occupées. En 1972, cette catégorie d'exploitations réunissait 50,4 % de l'ensemble du personnel de l'industrie. Leur part a légèrement progressé au cours des dernières années ; en 1966, elle n'était encore que de 49,1 %. On trouve ensuite les grandes entreprises (occupant 500 personnes et plus) avec une part de 30 % (au lieu de 29,3 % six ans auparavant). Les petites entreprises (moins de 50 personnes) n'occupent, en revanche, plus que 19,6 % du personnel de l'industrie contre 21,6 % en 1966.

Fort développement de la recherche dans l'industrie chimique. — D'après la dernière enquête représentative effectuée par le Vorort, l'industrie chimique suisse — y compris ses établissements à l'étranger — a consacré, en 1969, 1102 millions de francs à la recherche et au développement (sous forme de dépenses de personnel, dépenses de choses, service de capital et part aux frais généraux). On estime que trois cinquièmes du total, soit environ 661 millions de francs, ont concerné des entreprises situées en Suisse. Cette somme représente 53 % des ressources totales qu'affecte l'ensemble de l'industrie suisse à la recherche et au développement. Entre 1964 et 1969, les dépenses de recherche de l'industrie chimique suisse ont plus que doublé (+ 108 %).

Diminution du personnel mais augmentation de la production dans l'industrie. — Les effectifs de personnel de l'industrie suisse étaient, en 1972, inférieurs de 4 % environ au niveau enregistré en 1966, année de base de la nouvelle statistique officielle de l'industrie. En revanche, au cours de ces six années, la production industrielle a augmenté dans l'ensemble de 33 % d'après l'indice officiel. En d'autres termes, la production par personne occupée a pu être accrue de 38 % par rapport à 1966. C'est le résultat, en particulier, des très importants investissements de rationalisation effectués par l'industrie suisse.

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président ad intérim : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvillier, tél. 032 91 24 73

Secrétaire général : François Lachat, 2740 Moutier, tél. 032 93 41 51

Membres : Jean Jobé, préfet, 2900 Porrentruy, tél. 066 66 10 29

Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. 032 93 12 45

Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville, tél. 038 51 31 21

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura »

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51

Abonnement annuel : Fr. 20.— ; le numéro Fr. 2.— ; CCP 25 - 10 213

Caisse

CCP 25 - 2086